



Formulaire de choix de cours 2021-2022 8^e année

Nom de l'élève :

1. Choix de cours

Les cours suivants (anglais, arts industriels, écologie humaine, éducation artistique, éducation physique, français, mathématiques, sciences humaines, sciences de la nature) sont obligatoires en 8^e année.

Cours obligatoires :

- ✓ Anglais **ou** Anglais langue additionnelle
- ✓ Arts industriels
- ✓ Écologie humaine
- ✓ Éducation physique
- ✓ Français
- ✓ Mathématiques
- ✓ Sciences de la nature
- ✓ Sciences humaines

Cours facultatifs :

Numéroter en ordre de priorité. Consulter le [prospectus](#), les enseignants ou les membres de l'équipe de service aux élèves pour vous aider à faire vos choix.

Musique : Guitare

ou

*Musique : Harmonie

**Musique : Jazz (Cordes/Orchestre)

*L'élève inscrit(e) dans le cours Musique : Harmonie peut aussi choisir le cours Musique : Jazz (Cordes/Orchestre).

**Ce cours est donné à l'extérieur de la grille horaire.

Veuillez noter que certains cours ont des places limités.

Vous devez cliquer ici pour inscrire les choix de cours au portail :

**Les frais scolaires seront à payer en septembre 2021 pour les nouveaux élèves au Collège Louis-Riel.
SVP, vous assurer que si vous payez par chèque, le postdater pour le mois de septembre 2021.**

2. Frais scolaires :

Cotisation obligatoire par élève :

✓ Association étudiante : 15 \$ + frais de services = 15,80 \$

Cotisations obligatoires par famille :

✓ Annuaire 2021-2022 : 35 \$ + frais de services = 36,55 \$

✓ Comité scolaire : 25 \$ + frais de services = 26,25 \$

Veillez noter que les prix incluent
des frais d'administration et
des frais de transaction pour le paiement.

Vous devez cliquer ici pour payer les frais scolaires :

3. Permission de filmer / photographier par l'école ou par les médias

Veillez sélectionner une des options suivantes :

Oui, je donne la permission au Collège Louis-Riel de filmer ou de diffuser des photos de mon enfant.

Non, je ne donne pas la permission au Collège Louis-Riel de filmer ou de diffuser des photos de mon enfant.

4. Consentement du parent/tuteur - Quitter les lieux

Étant donné que le Collège Louis-Riel n'a pas de terrain de jeu et pour des raisons de sécurité de votre enfant à l'heure du dîner, nous vous demandons de nous indiquer si vous lui accordez la permission de quitter l'école à l'heure du repas pour aller dîner à la maison.

Veillez sélectionner une des options suivantes :

Oui, mon enfant a la permission d'aller dîner à la maison.

Non, mon enfant doit demeurer sur le terrain de l'école en tout temps.

Même si vous cochez «Non» et qu'à un moment donné votre enfant doit quitter les lieux de l'école à l'heure du dîner, on vous demande simplement d'envoyer une note écrite au bureau ou un courriel à louis.riel@dsfm.mb.ca.

Avant de soumettre ce formulaire, avez-vous :

Complété le formulaire de choix de cours

Inséré les choix de cours au portail des parents

Payé les frais scolaires par l'entremise de School Cash

En soumettant ce formulaire, vous autorisez les choix de cours sélectionnés et vous confirmez que vous avez lu l'[Engagement de l'élève](#) et l'[Utilisation de l'Internet et le courrier électronique](#).

**Vous devez enregistrer ce document et l'envoyer en pièce jointe à : louis.riel@dsfm.mb.ca
(Sujet : Inscription 8^e)**